

Privilège—M. J. C. Munro

Mme le Président: Je me rends compte, maintenant que j'ai entendu les deux intervenants, qu'il n'y a pas atteinte aux privilèges, mais on a fait valoir que s'il y a lieu de porter une accusation personnelle, il faut le faire. Autrement, la Chambre doit croire sur parole l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro). Sans une accusation, j'estime l'incident clos.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, un article dans le *Toronto Sun* d'aujourd'hui rapporte, et je cite:

[Traduction]

Dans une lettre adressée à Pierre Nadeau, ancien président du conseil d'administration de Petrofina, M. Ouellet a dit que l'enquête, bien qu'elle ne soit pas encore terminée, ne serait «probablement pas» rendue publique.

[Français]

Mme le Président: A l'ordre! Je comprends que l'honorable ministre puisse vouloir continuer le débat amorcé au cours de la période des questions orales, mais à moins qu'il ne pose la question de privilège en raison de certaines choses qui ont découlé du débat, je ne peux pas lui permettre de continuer le débat sur cette question en particulier.

M. Ouellet: Madame le Président, je pose la question de privilège. Elle me concerne personnellement, et découle de la période des questions orales, puisque des questions ont été posées par le chef de l'opposition officielle (M. Clark), qui n'a pas eu le courage de m'adresser une question personnellement afin de clarifier un article publié dans le journal *Toronto Sun* qui me cite incorrectement.

Mme le Président: A l'ordre! Je ne pense pas que cela constitue une question de privilège. Il est probable que le ministre aimerait pouvoir s'expliquer, mais il se pourrait que le chef de l'opposition officielle ou un autre député de l'opposition pose une question subséquemment. Mais aujourd'hui on ne peut pas permettre que le débat se poursuive. La période des questions orales est terminée depuis déjà cinq minutes.

M. Ouellet: Madame le Président, ma question de privilège est très simple. On a allégué que l'étude faite par mon ministère ne sera pas rendue publique, et je peux confirmer à la Chambre qu'elle le sera.

Mme le Président: Je vois que le ministre en a profité parce que je lui ai permis de s'expliquer de nouveau sur une question de privilège. Il en a profité pour annoncer quelque chose à la Chambre. Je suis sûre que la Chambre prend bonne note de cette annonce, et qu'une fois le rapport connu d'autres questions seront posées. Mais je dois maintenant mettre un terme à ce débat parce qu'il s'agit bien d'un débat.

[Traduction]

M. Lawrence: Madame le Président, si Votre Honneur pouvait transformer presque automatiquement l'intervention du ministre, qui n'était pas vraiment une question de privilège, en déclaration ministérielle, je pense alors que le reste d'entre nous pourrait aussi, en toute justice, l'interroger sur une chose qui aurait dû être dite il y a longtemps.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je ne suis pas une fée pour transformer à souhait les choses qui arrivent à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Cela dépend entièrement du ministre.

[Français]

M. Clark: Madame le Président, le député vient de soulever une question bien importante. Nous n'avons pas eu de déclaration à l'appel des motions depuis l'élection de ce gouvernement jusqu'à maintenant. Aujourd'hui, il y a eu une déclaration du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) sur une question soulevée pendant la période des questions orales. Ce n'était pas une réponse, parce qu'il n'y a pas eu de questions posées au ministre. C'était une déclaration de politique, parce que nous avons reçu une réponse du premier ministre (M. Trudeau) à l'effet qu'il n'était pas certain, puis il y eut une certitude, c'était exprimé par le ministre. Cela est clairement une déclaration et, selon le Règlement de la Chambre, c'est essentiel je crois pour M^{me} le Président de permettre aux députés de répondre et aussi de poser des questions comme, par exemple, quand sera publié ce rapport? L'année prochaine? Le siècle prochain? Cela est une question assez importante pour la Chambre des communes.

Mme le Président: Le très honorable chef de l'opposition devra reconnaître que dès que je me suis rendu compte que l'honorable ministre était en train de faire une déclaration, je l'ai interrompu. Mais il faut quand même que je me rende compte de ce qu'un député est en train de dire à la Chambre avant de l'interrompre. Je l'ai interrompu après la deuxième phrase. Je crois cette fois qu'il faut vraiment mettre un terme à ce débat.

• (1510)

[Traduction]

M. STEWART—LA DISTRIBUTION D'UN QUESTIONNAIRE AU PERSONNEL DES FORCES ARMÉES

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'invoque la question de privilège au sujet d'un incident qui m'a empêché d'exercer convenablement mes fonctions de député de la Chambre. Le 11 octobre 1974, le ministre de la Défense nationale de l'époque, l'honorable James Richardson, a déclaré ce qui suit, comme le relate le *hansard* à la page 343:

Monsieur l'Orateur, je tiens à affirmer de façon catégorique que tous les membres des forces armées peuvent écrire à leur député, à n'importe quel sujet, avec la même liberté que tous les autres citoyens du Canada.

Apparemment, tel n'est pas le cas en 1981. En mars de cette année, dans l'exercice de mes fonctions de représentant de Simcoe-Sud, j'ai distribué aux membres des forces armées de ma circonscription et à ceux stationnés à la base de Borden un questionnaire portant sur un document public, le rapport Fyffe. Ce rapport avait été préparé à la demande du ministre de la Défense nationale de l'époque, mon collègue le député de Victoria (M. McKinnon). Depuis, j'ai collaboré avec le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) à la rédaction d'un questionnaire analogue qui a connu le même sort.